

Extraits des décisions du conseil municipal du 2 octobre 2020 :

- Le Conseil Municipal (CM) entérine la prise de compétence "Alpes du Grand serre" de la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM), afin de maintenir cette activité essentielle pour notre territoire.
- Le CM s'oppose au transfert de la compétence Plan local d'Urbanisme (PLU) à la CCM.
- Le CM valide la convention de mise à disposition d'un bureau au Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).
- Le CM valide l'avenant à la convention de délégation pour l'organisation de service de transport scolaire
- Le CM accepte de baisser le prix de vente de la cure à 103 000 € net vendeur
- Le CM décide d'adhérer au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pour l'ensemble de nos forêts communales afin qu'elles soient exploitées selon les règles de gestion durable en vigueur
- Le CM adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau (RPQS) en 2019
- Le CM décide de fixer le prix de l'eau à 1.40 €/m³, pour les premiers 250 m³ et 1.00 €/m³ au-delà.
- Le CM décide de fixer le prix de l'abonnement à 50 € /compteur.
- Le CM décide de fixer le prix de la redevance assainissement à 1.00 €/m³ d'eau consommée
- Le CM décide d'accorder une réduction de loyer de 4000 € à Valboplage et 5000 € à Valbocamp à cause des mesures de fermeture dues à la pandémie. Cette décision a aussi été motivée par le souci de garantir à la population le service offert par Valbomarché.
- Le CM décide de renouveler le Contrat à Durée Déterminée (CDD) de la secrétaire de mairie pour une durée de 30 mois.
- En questions diverses :
 - Marie-Pierre Mounier est la nouvelle régisseuse de la Bibliothèque Municipale de Valbonnais
 - Le débit des bassins a été réduit jusqu'au 30 novembre par arrêté préfectoral (dispositif sécheresse)
 - La toiture de la maison médicale va être refaite et ensuite les combles seront isolés.
 - Des travaux de rénovation devront être réalisés avant de louer le dernier appartement vide de la gendarmerie
 - Les horaires de transport sont distribués en même temps que ce Flash Info.
 - Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) a commencé à réaliser les travaux sur berge de la Bonne, prochainement du Riou mais aussi à surveiller le Royer, la Dreyre, l'Aiguebelle, ...
 - Une réflexion est engagée pour le portage de repas à domicile aux personnes fragiles le souhaitant.

Le point sur le projet d'Ombrière sur le parking du plan d'eau :

Le projet a été présenté le samedi 12 octobre en réunion de quartier, aux habitants du Clos-Moulina en présence du chargé de projet de la société Energ'Isere, partenaire du Syndicat Territoire d'Energie 38, dont Valbonnais est membre avec 456 autres communes de l'Isère.

Suite aux échanges avec les habitants du quartier, la société va, à partir de photomontages réalisés par l'équipe municipale, procéder à des améliorations (abaissement de la hauteur, habillages de certaines structures métalliques, équipements annexes tels que borne de chargement de véhicules électriques, box de chargement de vélos électriques, ...).

Ce projet est un choix du Conseil Municipal car il permet d'abord à notre commune de s'inscrire dans la Transition Energétique, de valoriser notre parking en abritant les voitures et même s'il ne rapportera pas beaucoup, ... il ne coûtera rien.



L'exécutif de la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) :

Au mois de juillet il y a eu installation du nouvel exécutif de la CCM. Son président est Eric Balme, maire de Saint-Pierre-de-Méarotz mais aussi bien connu aux Verneys. Voici les photos et les missions des 8 vice-présidents (extrait du DL du 17 juillet 2020).

En ce qui concerne Valbonnais, Gilbert Maugiron est adjoint aux présidents des commissions "Développement Durable" et "Tourisme".

Nos représentants aux différentes commissions :

- Culture et Communication : Mickaël Jacquet
- Enfance et Jeunesse : Sandra Pillotti
- Sport : Quentin Coeur
- Tourisme : Gwenola Lebordais
- Montagne, Agriculture et Forêt : Didier Joannais
- Environnement, Développement Durable et Gemapi : Patrick Darne

Une erreur s'était glissée dans le Flash Info n°1 en ce qui concerne la commission municipale "Urbanisme et Travaux", il fallait lire : Pilote : **Didier Joannais** ; membres : Gwenola Lebordais, Jérôme Bernard-Brunet, Fabrice Calvat, Mickaël Jacquet, Patrice Rodier, Quentin Cœur.



La Commission Participative "Vivre à Valbonnais" :

La commission participative a été mise en place le samedi 26 septembre. Elle a été présidée par Gilbert Maugiron, Maire de Valbonnais et a réuni une trentaine de participants. 9 groupes de travail ont été mis en avant :

1. Aide aux anciens et aux personnes isolées
2. Sécurité routière
3. Santé
4. Développement touristique et aménagement du village et ses hameaux
5. Animation du village tout le long de l'année,
6. Aide à l'utilisation des services en ligne
7. Communication interactive avec les habitants
8. Soutien de l'économie et du commerce
9. Transition énergétique

Il est encore temps de rejoindre (avant fin octobre) un ou plusieurs groupes de travail, si vous désirez participer encore plus activement à la vie de notre commune. Comment s'y prendre ?

- Soit par e-mail en écrivant à participer@mairiedevalbonnais.fr
- Soit par téléphone à la mairie (04 76 30 21 19)

Une page du site web de la mairie est réservée à cette commission : <https://mairiedevalbonnais.fr/commissions>

Pour plus d'informations ...

Toutes les décisions du Conseil Municipal sont affichées sur le tableau d'affichage de la mairie.

Elles sont aussi consultables sur le site web de la mairie <https://mairiedevalbonnais.fr> (au menu La Mairie).

Agenda d'octobre et novembre

Du 18 octobre au 1er novembre

Expo-Vente d'automne - de 10h à 12h30 et 15h à 18h

Salle polyvalente - Plus de 30 exposants vous attendent.

Dimanche 1 novembre

Les Angelas - Cérémonie du 1er novembre (sous réserve)

Dimanche 8 novembre

Ciné Vadrouille - 20h00 - Salle polyvalente

Les Misérables - Film de Ladj Ly

Mercredi 11 novembre

Le Bourg - Cérémonies du 11 novembre (sous réserve)

Il faudra, pour chacune des ces manifestations, si elles sont maintenues, s'en tenir aux consignes sanitaires alors en vigueur.